

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.
COUR D'ASSISES.

Le 7 août, un complot tendant à exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, fut déféré par M. le procureur-général à la cour d'assises.

Les prévenus étaient Pierre Maillard, dit Adolphe, âgé de 29 ans, ex-militaire, rentier, demeurant à la Guillotière, département du Rhône; Jean-Jacques Perriu fils, âgé de 42 ans, épiciier, demeurant à Poncin, département de l'Ain; Antoine Frazelle; âgé de 43 ans, aubergiste audit Poncin.

Avant-hier 14, la cause ayant été appelée et les témoins entendus, M. le procureur-général a pris la parole et a dit :

MESSIEURS,

Je ne donnerai pas devant vous à cette cause une importance exagérée. Notre but est commun, notre tâche est la même: c'est de rechercher impartialement la preuve du crime ou de l'innocence: c'est d'affermir l'ordre social par une juste application des peines à ceux que le menacent ou qui le troublent. Le ministère public est le premier juge des causes criminelles: il accuse, comme il jugerait, Messieurs, s'il était assis sur vos bancs: telle est la mission que lui confèrent le prince et la loi.

Je l'ai reconnu dès le principe: l'effort d'Adolphe Maillard pour exciter un soulèvement sur quelques points des arrondissemens de Gex et de Nantua, n'eut rien d'allarmant. Grâce à l'expérience, fruit de nos malheurs, la tranquillité publique, le devoir, l'intérêt de tous, ne sont plus à la merci de quelques audacieux essais: l'aspect de nos contrées suffit pour démontrer aux agitateurs que leurs efforts y seraient vains.

L'auteur des machinations que l'acte d'accusation vous expose, n'est point un homme puissant par le mérite, la condition ou la fortune: ce n'est point un guerrier, dont le nom brille dans nos fastes; c'est un sous-officier, condamné par un conseil de guerre, à trois ans de travaux publics, amnistié dès lors par la clémence du monarque, puis replacé sous les drapeaux qu'il a quittés pour se livrer aux gains illicites de la contrebande.

Ses moyens d'exécution consistaient dans une poignée d'hommes obscurs, instrumens habituels de ses spéculations frauduleuses, et quelques militaires, dont il se flatait, en vain, d'égarer le cœur et de précipiter le bras.

La révolte du Piémont, l'insurrection de Naples, l'état de l'Europe, disait-il, fondaient son espoir. Il jugeait de tous les Français par lui-même; il les croyait disposés tous à se lever au premier signal pour livrer leur roi, leurs biens et leur patrie à la merci de quelques factieux.

En cas de révers, il espérait échapper au bras de la justice; dans de tenter et prêt à fuir au-delà de nos frontières, s'il échouait dans son essai.

Adolphe Maillard fut-il l'agent de quelqu'individu moins rabaisé dans l'ordre social? A-t-il créé lui-même son projet et son plan? Bien, dans l'information, ne nous le révèle.

Cet homme était habituellement conduit par ses opérations de contrebande en Suisse ou en Savoie: on sait d'ailleurs qu'à la même époque, diverses tentatives de soulèvement furent opérées en France sur divers points: on doit remarquer enfin que Maillard s'ouvrit, pour la première fois, de son projet, le jour même où le bruit de la révolte des troupes et du peuple de la capitale, fut brusquement jeté dans cette ville et réussit à exciter ailleurs une sédition: cependant la seconde version est la plus probable.

L'un des prévenus, dont Maillard voulut obtenir une somme de 1000 fr., et dont il réussit à tirer 500 fr., pour aider à l'exécution de son dessein, lui demande s'il n'est pas mis en avant par quelque grand personnage; il répond que *quelqu'un le pousse*: Mais l'auteur ou les auteurs de cette impulsion, il ne les nomme, ni ne les désigne; un conspirateur réduit à briguer un prêt de 1000 fr., pour solder quelques mercenaires, ne peut être réputé l'agent de quelque conspirateur plus habile.

A d'autres, il parlait du général Bertrand et de Bonaparte; il promettait en leur nom de l'avancement et des grades, si l'on s'armait pour le seconder.

A Collonge, il écrit et son émissaire répète qu'un grand général commandera les braves; puis à Lyon, pour attirer à lui

quelques complices, il montre 2,750 paysans et vingt communes, dociles à ses ordres, et prêts à s'armer pour arborer l'ancien drapeau.

Je ne vois dans toutes ces manœuvres qu'un aventurier que la honte de son état poursuit, et qui se leure de quelqu'avantage personnel, au sein du désordre. Je n'y vois que perversité, ruses et jactance; et je m'arrête à cette version: Adolphe Maillard a créé lui-même son projet et son plan.

Sans doute cet homme, qui n'est dépourvu ni de moyens d'intrigue, ni d'audace, pouvait attirer quelques villageois bornés, dans le piège. Quelques autres, mus par une malveillance spéciale envers le gouvernement du Roi, pouvaient d'eux-mêmes s'y précipiter. Et si l'autorité n'eût veillé sur lui, non pour donner carrière à ses essais, mais pour en arrêter le cours, du moment où elle en aurait reconnu le but et la culpabilité, le banc des accusés offrirait plus de coupables à vos jugemens, et plus de victimes à la répression.

Telle est, Messieurs, l'idée générale de cette cause; je dois maintenant vous en retracer les détails, et discuter successivement les griefs que l'acte d'accusation élève contre chacun des prévenus.

M. le procureur-général expose les deux chefs d'accusation. Il rappelle que les complots contre la sûreté de l'état ont dû spécialement fixer l'attention du législateur, vu que les autres crimes ne portent directement atteinte qu'à quelques intérêts privés, tandis que les crimes contre la sûreté de l'état, lésent directement l'intérêt de tous. Si la tentative obtient du succès, mille désordres roulent à sa suite. Si elle échoue, elle ne manque pas d'être funeste par l'agitation, les craintes, les espérances qu'elle réveille.

M. le procureur-général définit ensuite le crime de complot. Il prononce cette définition dont tous les termes sont à peser. Résolution d'agir, résolution concertée, résolution arrêtée entre deux conspirateurs ou en plus grand nombre. Si l'une de ces conditions ne se rencontre, l'accusé n'a point commis le crime grave que la loi menace de la peine capitale: le complot n'existe point dans le sens légal.

On me dira que deux conspirateurs et même un plus grand nombre ne peuvent entourer l'état d'un danger réel; que l'autorité veille, et que les moyens de répression sont sous sa main: je ne le nie point. Cependant le texte est clair et la disposition est sage; se borner à punir le complot vraiment capable de renverser l'ordre social, ce serait envisager follement les tentatives qui l'ébranlent, et les secousses successives qui le tourmentent, pour le renverser enfin, si l'on ne réprime les premiers essais.

M. le procureur-général annonce qu'avant de discuter les deux chefs de l'accusation, on doit se fixer sur un premier point qui forme la base de l'accusation, sous quelque face qu'elle se présente: les accusés ont-ils eu pour but d'exciter une insurrection?

LOTÉRIE ROYALE DE FRANCE.

Tirage de Paris, du 15 septembre 1821.

Numéros sortis: 44 — 64 — 36 — 23 — 5.

SPECTACLES, du 16 septembre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures.

LE FAUX BONHOMME, comédie en cinq actes et en vers, de M. Alexandre Duval. — M. Valmore; Mlle Fleury Chapron.

LES MEPRIS PAR RESSEMBLANCE, comédie en trois actes et en prose, de Patrat, mise en opéra par l'auteur, musique de Grétry. — MM. Dérubelle, Dupont, Micallef, Revelle; Mesd. Folleville, Corinaldi.

FULEBERT, ou L'Heureux Naufrage, ballet en un acte, de M. Lefèvre. — M. Mazurier, Mesd. Constant, Cœlina.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 5 heures et demie. —

LA SORCIERE DE DERNCLEUCHT OU L'ORPHELIN ECOSSAIS, mélodrame en trois actes, par M. Victor, musique de M. Morizot. — MM. Adam, Weis, Mesd. Marigny, Dorsonville.

LE CHEVALIER FRANÇAIS, ou Honneur et Patrie, mélodrame historique en trois actes, à grand spectacle, par M. *** — MM. Hyppolite, Prudent, Adam, Weis, Mad. Dorsonville.

ÉLYSÉE LYONNAIS. — Courses de char aux grandes Montagnes. — Grande Fête et grande illumination. — Musique militaire. — Grands Exercices sur la corde par la famille LONGUEMARE. — Brillant Feu d'Artifice par un Amateur lyonnais. — Représentations au Théâtre pittoresque. — Théâtre des Pupi Napolitani. — Grandes Séances de Physique amusante.

n'ont-ils fait que préparer une opération de contrebande ? Pour éclaircir ce point, dit-il, je dois vous retracer la procédure tout entière : je le ferai succinctement.

Après avoir retracé la procédure et les débats, le magistrat démontre que les accusés ont eu réellement pour but d'exécuter une insurrection.

Passant au premier chef de l'accusation, il établit que les accusés ont forcé et concerté la résolution d'agir. Quant au troisième caractère qui constitue le crime de complot, savoir une résolution arrêtée ; il reconnaît que la trame des accusés n'est point nettement empreinte de ce caractère ; l'information avait laissé la chambre d'accusation dans le doute : les premiers témoins avaient usé de réticence ; les débats n'ont point levé ce doute.

Les auteurs de la trame n'avaient point encore rassemblé de moyens d'exécution. Le temps leur a manqué. Dès le 5 avril, le signalement de Maillard avait été transmis à M. le préfet du département de l'Ain : le 7 du même mois, la gendarmerie se mit à sa recherche. Le 9 il fut réduit à se cacher ; ses lettres étaient saisies ; ceux qu'il regardait à Lyon comme ses complices, n'avaient pas même connu sa forfanterie, ni des instances ; les coupables ne faisaient encore que concerter le plan et les moyens quand l'autorité a brisé leur trame : après avoir discuté les considérations qui s'élèvent soit à charge, soit à décharge des accusés, M. le procureur-général livre ce point à la conscience et à la sagacité du jury.

Quant à l'accusation subsidiaire, M. le procureur général établit qu'à moins de fermer l'oreille aux témoins et les yeux à l'évidence, on doit reconnaître que Mallard a proposé à une ou plusieurs personnes de former un complot pour armer les citoyens contre l'autorité royale.

Perrin connut le crime projeté par Maillard ; ses aveux le prouvent : vainement il les rétracte ou les modifie. Ses premières réponses furent libres et la vérité les dicta : ses dénégations actuelles sont commandées par la nécessité de la défense.

Fraselle a connu de même le projet de Maillard ; et pour le prouver, M. le procureur-général rapproche et commente les faits, les circonstances, les dénégations de l'accusé et ses efforts pour faciliter l'évasion de ses complices. Frasel et Perrin, ayant connu le crime projeté par Maillard, sans en avoir fait la révélation aux autorités administratives ou judiciaires, envers eux comme envers Maillard ; le second chef de l'accusation est justifié par les débats.

M. le procureur-général résume brièvement sa discussion et laisse la parole aux défenseurs des accusés.

(La suite à demain.)

L'auteur du parricide dont nous avons rendu compte dans notre numéro d'avant-hier, s'est suicidé. Il paraît que le jour du crime, il a erré pendant toute la soirée dans le voisinage de son habitation, et qu'il s'est présenté ensuite chez deux personnes demeurant à peu de distance de là, qui ont refusé de le recevoir. Son cadavre a été trouvé, le 5 de ce mois, sur les six heures du soir, dans un bois très-voisin du bourg de Saint-Pantaléon, canton de l'Arche, arrondissement de Brives. Son identité a été constatée. On a reconnu qu'il s'est ôté la vie au moyen d'un fusil double, dont il avait introduit l'extrémité dans sa bouche, et en attachant à la détente un cordon noué autour du gros orteil du pied droit. C'est ainsi que ce monstre, dont nous taisons le nom, par égard pour sa famille, s'est soustrait à l'action de la justice humaine qu'il avait provoquée par le plus affreux des forfaits.

— M. Pupier, informé qu'il se répand des bruits injurieux pour l'établissement des Montagnes Françaises, relativement à la représentation qui y a été donnée à son bénéfice, nous prie de rendre, en son nom, témoignage de la manière délicate et généreuse avec laquelle il a été traité dans cette circonstance par les actionnaires et le directeur de cet établissement, et de leur en exprimer publiquement sa profonde reconnaissance.

— Les Bains de Balaruc ont été très-brillants cette année. Parmi le grand nombre de malades qui s'y trouvaient, on remarquait M. de Semonville, grand référendaire de la chambre des Pairs ; M. le comte de Lamignon, pair de France ; M. le marquis de Clausonnet et M. me son épouse, etc., etc.

On doit cette affluence de malades, autant à la spécificité des eaux, qu'aux soins empressés du médecin (1) qui est chargé de leur inspection ; car on ne pourrait en rapporter la cause ni aux plaisirs ni à la décence des appartemens, des bains, etc. Du reste, la bienveillante humanité du gouvernement paraît avoir déjà fixé son attention sur cette nouvelle mine sanitaire, qui la rendra plus agréable et par conséquent plus fréquentée.

— Le 10 du mois dernier, une paysanne nommée Maria Pittaluga, de la commune de Cosio (en Piémont), dans la province d'Oncelle, se trouvait dans un champ, occupée à moissonner. Elle avait près d'elle ses trois enfans, dont un encore à la mamelle. Tout-à-coup, paraît un loup d'une forte taille, qui se précipite vers cette famille en poussant d'horribles hurlemens. Cette femme, sans perdre courage, dépose à l'instant le plus jeune enfant dans son berceau, se place entre les deux autres et le loup, lui livre combat, le saisit par le col, le tient étroitement serré, toujours à distance de ce qu'elle a de plus précieux, et ne lâche prise qu'au

moment où son mari accourant à ses cris, vient l'aider à se débarrasser de ce terrible adversaire, qui s'enfuit enfin sans avoir fait le moindre mal aux enfans. La mère seule a été tellement maltraitée qu'on craint qu'elle ne survive pas long-temps à ce trait-généreux et hardi d'amour maternel. A peine le général, commandant la division de Nice, a-t-il été instruit de cet événement, qu'il s'est empressé de venir au secours de cette malheureuse femme, qui est pauvre ; et l'on apprend d'ailleurs que S. Exc. le lieutenant-général de S. M. vient de donner ordre de remettre une plus forte somme à cette courageuse mère.

Toutes les lettres arrivées en Italie de la Morée, annoncent que le sort des armes y est favorable aux Grecs, et que leur cause prend tous les jours plus de consistance. Ypsilanti doit établir son quartier-général à Leonidari, point central, où doivent se réunir les prinats de la Grèce. Les places fortes que les Turcs avaient défendues jusqu'alors avec un acharnement qui fait honneur à leur courage, commençaient à se rendre faute de vivres et de munitions. Argos, Corinthe et beaucoup de places moins importantes venaient de capituler. La Romélie était en armes et en état d'hostilité ouverte avec les Turcs. C'est une grande erreur que de penser que ceux-ci ont réuni la majeure partie de leurs forces dans la Moldavie et la Valachie ; des corps bien plus considérables ont été successivement dirigés sur la Grèce proprement dite ; mais ces troupes y ont trouvé une résistance vigoureuse, et ont rarement pu tenir la campagne. La Grèce leur sera toujours fatale, tant qu'ils ne seront pas maîtres de la mer, et des abordages.

On compte que depuis le commencement de la guerre, et en y comprenant les corps turcs anciennement stationnés dans la presqu'île, et le corps du siège de Janina, plus de 100,000 hommes des meilleures troupes ottomanes ont été occupés dans la Morée, la Livadie, l'Albanie et la Thessalie ; de toutes ces troupes, il n'existe plus que quarante mille hommes dispersés dans différentes positions ou places fortes. Une partie des Albanais se bat encore pour la Porte.

La gazette de Lemberg continue de faire un triste tableau des ravages auxquels sont exposées les provinces de Moldavie et de Valachie. Les Turcs ont des forces assez considérables dans ces deux principautés, et s'y sont trouvés seuls les maîtres pendant un moment (après la dissolution du corps d'Ypsilanti) ; mais depuis assez long-temps, ces corps se sont reformés sur différens points, et font aujourd'hui une guerre active et meurtrière aux Osmanlis. C'est une véritable guerre de Guéridas, d'autant plus cruelle et interminable, que lorsqu'un corps grec se trouve mis hors d'état de tenir la campagne, il trouve ordinairement le moyen de se retirer dans des montagnes bien défendues et inaccessibles aux Turcs, ou sur les frontières russes, où ces corps se recrutent, et prennent le repos nécessaire pour repartir ensuite en Moldavie plus formidables et plus hardis. Le fils du célèbre Czerni-Georges commande un de ces corps, avec lequel il a déjà remporté plusieurs succès.

Les Boyards, qui avaient si chaudement épousé la cause de la légitimité ottomane, sont toujours réfugiés à Cronstadt et dans d'autres villes de la Transilvanie, et refusent de se rendre aux pressantes invitations du pacha d'Ibrail, qui leur a enjoint de rentrer sous la protection de la sublime Porte. Plusieurs corps de Pandoures et d'Arnauts ont abandonné les Turcs, comme ils avaient abandonné les Grecs, et forment aujourd'hui des bandes qui pillent indistinctement les habitans et les Turcs. D'autres Arnauts font, de nouveau, cause avec les Grecs.

VARIÉTÉS-MÉLANGES.

Un voyageur qui a récemment visité les ruines de Pompéi, en trace le tableau suivant :

Cette ville est située à environ un quart de mille de la baie de Naples. Nous entrâmes par une porte qui donne sur la route dans la cour d'une caserne qui paraît avoir été une forteresse, et qui, sans doute, à une époque antérieure, touchait à la mer. On nous montra les cephs de bois qu'avait aux jambes un soldat que les ouvriers, en déblayant les ruines, trouvèrent assis sur une pierre. Il reste encore plusieurs piliers d'ordre corinthien en forme de colonnade, dont quelques-uns sont assez bien conservés, et sur lesquels, ce qui les rend particulièrement intéressans, on voit les noms des soldats de garde très-lisiblement gravés de leur propre main. Ensuite, nous vîmes les deux théâtres, dont on distinguait encore la scène, l'orchestre et les sièges, ainsi que quelques fragmens brisés du pavé en marbre. Non loin de là, est le temple d'Hercule : les autels, d'élégantes corniches et autres ornemens d'architecture existent encore dans un état de conservation véritablement étonnant, et les peintures mêmes que l'on voit sur les murailles ne sont pas le moins du monde détériorées. Nous parcourûmes les principales rues et entrâmes dans plusieurs maisons dont les planchers étaient parqués en mosaïque et en pavé romain. Au-dessus de la porte d'entrée on voyait ciselés dans la pierre les noms de leurs habitans au nombre desquels nous remarquâmes celui de *Salluste*.

Les ouvriers réussissent parfaitement à déblayer les décombres ; pendant notre visite, ils cheminaient dans une maison située près du temple d'Isis, qu'on supposait, à en juger par des instrumens de chirurgie trouvés sur le sol, avoir été habitée par un homme

(1) Le docteur Nicolas.

de l'art. Nous y vîmes aussi sur les murs de belles peintures à fresque représentant des emblèmes de cette profession. On procède avec la plus grande circonspection à cette opération du déblai : chaque fragment du sol est soigneusement mis dans de petits paniers et ensuite examiné en présence des commissaires. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peines que je pus emporter un morceau de fenture d'une porte, Ferdinand ayant donné l'ordre spécial de ne rien laisser enlever sans sa permission.

Telle est la ville de Pompéi, ses rues étant pavées de grandes laves carrées, il n'y a pas de doute que ce beau pays n'eût éprouvé, long-temps auparavant, ces terribles révolutions de la nature dont il porte l'empreinte. Je pousserais même plus loin la présomption à cet égard, en supposant que l'on pourrait découvrir même sous Pompéi, une autre ville si on en faisait la recherche.

On découvre aisément des bains, des cafés, des boulangeries et autres boutiques, même le bureau de la douane et autres établissemens publics de cette espèce. Il existe au nord et près des portes de la ville une manufacture de vins souterraine que nous examinâmes avec beaucoup d'attention. Ce local est très-vaste ; on y voit les vaisseaux de terre et les bouteilles dans lesquels on conservait le vin : ils se trouvaient encore disposés exactement dans le même ordre qu'avant la terrible éruption qui avait abîmé la ville ; le plafond est ceinturé de fortes pierres, ce qui donne à l'intérieur de ces caves l'apparence d'un cloître. Ce fut sous ces voûtes que les malheureux habitans cherchèrent un refuge contre cette averse subite de feu et de cendres qui les engloutit. Plusieurs cadavres ont été exhumés. On nous montra deux ou trois crânes que possède le concierge du lieu.

Une partie des anciens murs, à l'angle nord-ouest de la ville, est encore debout. Au-dehors, suivant l'ancien usage, sont les tombeaux et les monumens des personnages d'un haut rang. Ces objets se trouvent en aussi bon état que s'ils venaient d'être posés. A l'intérieur, les cendres sont renfermées dans de petits vases de terre engagés dans des cavités de même forme et dimension.

Pompéi a une circonférence d'environ trois milles. Cette ville conserve sa forme et sa situation primitives, avec toutes ses places publiques, ses forum, ses temples et ses rues : le tout dans un état aussi parfait que possible, vu le laps de temps qui s'est écoulé depuis la catastrophe ; cette ville étant restée ensevelie sous terre près de 1,750 ans.

(*Journal des voyages, découvertes et navigations modernes.*)

AVIS AU COMMERCE.

— Le consul général de S. M. le roi du royaume-uni de Portugal, du Brésil et des Algarves, dans les départemens méridionaux du royaume de France, et dans les provinces qui formaient l'ancien département des Alpes maritimes, a la résidence de Marseille,

A l'honneur de donner connaissance au commerce qu'il vient de recevoir de son gouvernement un décret rendu le 18 mai dernier par les cortès, portant prohibition d'introduire dans le royaume de Portugal et des Algarves, les huiles d'olive et de navette, sous peine de la confiscation de ces articles, ainsi que des navires qui les importeraient.

Seront exceptés de la disposition ci-dessus ceux des navires y entrant par force majeure, leurs capitaines étant tenus dans ce cas d'en faire la déclaration et d'en justifier la cause dans les vingt-quatre heures de leur arrivée.

Fait dans la chancellerie de ce consulat général, à Marseille, le 8 septembre 1821.

Le Consul général,
Chevalier de CONDOLÉO.

PARIS, 13 septembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec LL. EE. les ministres de l'intérieur et de la marine.

Après la messe, le Roi a travaillé avec S. Exc. le président du conseil des ministres.

Les Princes ont été chasser à St.-Germain.

A une heure, les Enfants ont été se promener aux Champs-Élysées, et sont revenus au château par la terrasse d'eau.

A trois heures, le Roi est sorti pour sa promenade accoutumée, qu'il a dirigée vers Choisy.

Madame est allée au bois de Boulogne.

— On construit sur les chantiers de Bercy, plusieurs transports à vapeurs, destinés à la navigation de Rouen à Paris.

— Par suite des soins de M. Ancès, préposé à la navigation, l'établissement des chiens plongeurs prospère : plusieurs de ces animaux utiles vont être placés sur différens points de la rivière, dans l'enceinte de la capitale.

— Le mausolée de Maupertuis, exécuté par le Brun, vient d'être restauré : il est placé dans l'une des chapelles de l'église St-Roch.

— Le crime d'infanticide se renouvelle trop souvent, et il serait à désirer qu'un règlement sévère enjoignît à toutes les personnes du sexe non mariées, que la séduction ou le libertinage ont rendu mères, de faire dans les trois premiers mois de leur grossesse leur déclaration à la police.

Cette nuit, une malheureuse dans la rue des Noyers, au coin de la rue Saint-Jean-de-Beaupais est accouchée. Son enfant a été

trouvé dans les latrines ; le police s'est rendue sur les lieux, et elle a été conduite en voiture à la préfecture de police.

— La santé de M. de Serre, garde-des-sceaux, continue à être meilleure ; son excellence habite toujours l'aile du château de Saint-Cloud dite de Breteuil ; il n'assista pas hier au conseil des ministres.

— M. le comte Bengnot, ministre d'état, membre de la chambre des députés, attaqué d'une fièvre putride, continue à être très-mal, il a passé une mauvaise nuit ; ses nombreux amis continuent à être très-inquiets.

— Le feu s'est manifesté ce matin avec violence dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Germain près le Louvre ; les pompiers sont accourus ainsi que les gendarmes, et bientôt cet événement n'a eu aucune suite.

EXTERIEUR.

ALLEMAGNE.

S. Exc. le comte Charles de Zichy, ministre d'état et des conférences, ayant accompli le 15 de ce mois sa cinquantième année de service, l'empereur lui a envoyé la décoration de l'Ordre de St-Etienne, en brillans, avec la lettre suivante :

« Mon cher comte Zichy,

» J'ai reçu pendant mon règne tant de témoignages de votre zèle pour le bien du service, de vos talens, de votre activité qui n'a jamais été altérée par les circonstances les plus difficiles, et de votre attachement à ma personne, que je profite avec plaisir de l'occasion que m'offre ce même jour où vous allez accomplir votre cinquantième année de service, pour vous exprimer mon entière reconnaissance de la longue et honorable carrière que vous avez parcourue, en vous dévouant entièrement au service de l'état. Je vous adresse en même temps les décorations de mon ordre de St-Etienne de Hongrie, en brillans, comme une marque publique de ma gratitude.

« J'espère que la Providence vous accordera encore un grand nombre d'années ; l'attachement que vous m'avez toujours témoigné, et votre activité qui encore est bien loin d'être épuisée, sont une garantie pour moi que vous en userez comme vous l'avez fait jusqu'ici, pour le bien du service. »

Linz, le 15 août 1821.

Signé, FRANÇOIS.

Hermannstadt (Transylvanie), 22 août. On sait que le fameux Caminar Sava a été, par Ypsilanti, publiquement flétri du nom d'infâme, pour avoir trahi la légion sacrée. Des lettres de Bucharest, datées du 19, annoncent que le 18 ce traître était arrivé dans cette ville avec environ 500 Arnauts (Albanais). Il avait gagné en route 150 hétéristes, par la promesse de leur obtenir une amnistie du seraskier de Braïla, mais arrivé à Bucharest, et ayant obtenu des Turcs une parfaite sûreté et amnistie, il leur livra ses malheureux compagnons, dont les uns ont été fusillés, les autres empalés vivs. Sava fut d'abord bien accueilli du seraskier et on logea ses Arnauts dans de vastes maisons ; le 19, au moment où il mit le pied dans le domicile du seraskier, qui pour lui tendre un piège, l'avait invité chez lui, il fut saisi et fusillé. Les Turcs mirent ensuite le feu aux maisons occupées par les Arnauts, dont la plupart, après une vaine défense, ont péri dans les flammes. C'est ainsi que les Turcs sont devenus les instrumens de la mort d'un traître dont Némésis devait venger les crimes.

ITALIE.

NAPLES, le 31 août. — Hier soir, S. M. a présidé le conseil de police. Une circulaire du ministre des affaires étrangères, adressée à tous les fonctionnaires et insérée dans nos feuilles publiques, contient une relation assez complète de la conspiration qui vient d'être déjouée en Prusse, et dont M. de Hedeman était l'auteur. Il est dit dans cette pièce officielle, qu'on croit opportun de porter ces faits à la connaissance du public, afin de fixer l'opinion sur le degré d'importance qu'il faut y attacher, rassurer les sujets tranquilles qui auraient pu concevoir des craintes, et détruire les espérances coupables de quelques perturbateurs du repos public. C'est sans doute parce que Hedeman voulait proclamer la constitution d'Espagne, qu'on a cru, dans ce pays, pouvoir attacher quelque importance à cette équipée. La pensée que cette constitution pouvait avoir des partisans en Prusse, a effectivement troublé parmi nous quelques têtes trop promptes à s'enflammer.

Tout est d'ailleurs assez paisible dans les Deux-Siciles. Les exploits de quelques bandits ne troublent que de loin en loin l'heureuse monotonie qui règne partout. Les plus exaltés des carbonari ont sagement pris la fuite, et nous avons plus d'une raison pour croire que le gouvernement n'a sérieusement sévi que contre les chefs, et contre ceux qui faisaient mine de former des rassemblemens armés ; il est hors de doute qu'on a favorisé la fuite des autres, et que tôt ou tard, ceux-ci trouveront grâce auprès du monarque. Ils doivent d'ailleurs avoir perdu tout espoir d'acquiescer désormais de l'importance parmi les habitans de ce royaume. Il n'y a pas encore un an qu'on faisait foule devant les loges pour se faire recevoir. Aujourd'hui, la mode d'abjurer le carbonarisme fait fureur tellement, qu'on voit des gens qui n'ont jamais fait partie de cette secte politique, faire abjuration publique comme les autres.

On croit assez généralement que les Autrichiens sont ici pour long-temps.

Rentes consolidés du 30 août 68 3/4 pour chaque cinq ducats de rentes.

PORTUGAL.

LISBONNE, le 25 août 1821. — On a célébré hier, avec la plus grande solennité, le premier anniversaire de notre régénération politique...

Dans la séance des cortès du 23, M. Pereyra Do-Carmo proposa l'envoi en Angleterre d'un jurisconsulte portugais, versé dans la langue anglaise...

Le député Baëta proposa de charger la commission de législation de présenter un projet de loi sur le mode d'exiger la responsabilité des ministres.

Le député Thomas proposa que tous les négocians immatriculés dans les différentes villes du royaume eussent à nommer une commission qui serait chargée de reconnaître les entraves apportées au commerce...

La commission de la constitution ayant fait son rapport sur l'envoi de troupes à Rio-Janeiro, la discussion s'ouvrit sur cet objet; le député Borgès Carneiro fut d'avis d'y envoyer la même quantité de troupes que celle qui en était venue dernièrement...

ESPAGNE.

AVILA, le 29 août. — Ce matin, au point du jour, on s'est aperçu que le feu était à la prison où sont détenus trois complices de Moralès: on croit qu'il y a été mis exprès pour faire évader les prisonniers...

ALICANTE, le 28 août. — Le nommé Follana, l'un des plus intrépides de la bande de Marañon, a été pris et fusillé à Elche: il n'a rien voulu avouer, et a constamment refusé de se confesser...

Les négociations qui s'étaient établies avec Alphonso Jaime, au sujet de la rançon du fils de Navarro, son plus cruel ennemi, qu'il retenait prisonnier, viennent d'être terminées: Jaime s'est déisté de ses prétentions de 2000 piastres; il a remis en liberté ce jeune homme, moyennant 600 piastres (4500 fr.)

CARTHAGÈNE, le 20 août. — Le courrier, arrivé hier, apporta au général Contador, qui vit ici retiré depuis plus de 15 ans, sa nomination au ministère de la guerre; vers les onze heures du soir on chanta devant son hôtel un tragala des mieux conditionnés, au son des instrumens les plus bruyans, et de temps à autres discordans.

CADIX, le 28 août. (Extrait d'une lettre particulière.) — L'état sanitaire de notre ville et des environs n'est pas allarmant, comme nous savons qu'on s'est plu à le dire. Deux individus appartenant à un navire étranger, qui avaient mangé du poisson apprêté dans une casserole de cuivre mal étamée, en ayant été victime, c'est peut-être à cela qu'il faut attribuer les bruits qui se sont répandus à ce sujet...

général Contador n'ayant pas voulu accepter le portefeuille de la guerre, le roi a nommé ministre de ce département le général Gregorio Rodriguez également âgé et infirme; on a de bonnes raisons pour croire qu'il n'acceptera pas non plus cette place.

Le chef politique supérieur a fait publier et afficher la convocation des juntas électorales de paroisse pour le sept d'octobre prochain, à l'effet de commencer les élections des députés pour la prochaine législature de 1822 et 1823.

Le roi s'étant rendu à Ségovie le vingt-sept du mois dernier, plusieurs placards, portant ces mots Vive le roi! mort à la constitution! étaient affichés aux carrefours, mais le chef politique qui précédait le roi, les fit enlever sur le-champ; cependant il ne pût empêcher que ces mots ne fussent répétés à haute voix, pendant que LL. MM. assistaient au service divin.

AFRIQUE.

CEUTA, 23 juillet. — Les salves d'artillerie qu'on a entendues dernièrement à Tétuan, et les fêtes qui y ont été célébrées avaient pour objet la victoire remportée par Muley Zeid, sur son oncle Soliman, entre les deux Fetz. L'armée du premier était de 30,000, et celle du second de 38,000 hommes.

Après cette sanglante bataille, le malheureux Soliman s'est retiré précipitamment avec une partie de ses troupes à vingt lieues au-delà du nouveau Fetz. Zeid l'a suivi et ayant trouvé fermées les portes de cette dernière ville, il en a fait le siège pendant cinq jours.

La haine de Muley Zeid contre son oncle ne connaît plus de bornes. Il a juré sa mort et veut l'atteindre en quelque lieu qu'il se trouve.

AVIS.

M. Duchamp, arquebusier, a l'honneur de prévenir MM. les chasseurs et amateurs d'armes, que lundi prochain, à huit heures du matin, il fera tirer à son arquebuse, située à la Guillotière, sur le chemin de la Part-Dieu, un prix public, consistant en un superbe fusil à deux coups, canon à rubans, fer de faux damassé, culasse à rapport, platine très-fine, bassinet isolé et dans le dernier goût.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par exploit de l'huissier Viallon, oncle, en date du treize septembre mil huit cent vingt-un, Geneviève Arnaud, épouse de François-Louis Brenard dit Brunet, indienneur, demeurant aux Brotteaux commune de la Guillotière, faubourg de Lyon, a formé devant le tribunal civil de Lyon, audit François-Louis Brenard dit Brunet, son mari, indienneur, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière, faubourg de Lyon, demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux.

BOURSE DE LYON.—Cours du 15 août.

Table with columns: jours, Argent, Lettres. Lists exchange rates for various cities like Amsterdam, Londres, Hambourg, etc.

BOURSE DE PARIS.—Cours du 13 sept.

Table with columns: Un Mois, Trois Mois, Papier, Argent. Lists exchange rates for various cities like Amsterdam, Anvers, Hambourg, etc.

